



UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 - 2017

Master
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

DROIT PUBLIC

Responsables

Professeur Mathieu MAISONNEUVE

Mme Julie DUPONT-LASSALLE



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 – 2017

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom patronymique

Nom marital

Prénoms

Né(e) le à

Situation familiale

Série du baccalauréat

Année du baccalauréat ou équivalence du baccalauréat

Diplôme de Master 1 en droit ou équivalent

Discipline

Année d'obtention

Session : 1^{ère} session – 2^{ème} session

Mention

Diplôme de licence 3 en droit ou équivalent

Discipline

Année d'obtention

Session : 1^{ère} session – 2^{ème} session

Mention

Fonction professionnelle ou élective

Certifié exact par le candidat

Date et signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 – 2017

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION EN FORMATION INITIALE

Nom patronymique

Nom marital

Prénoms

Né(e) le..... à

Numéro d'étudiant

Numéro de sécurité sociale

Adresse postale
.....
.....
.....

Téléphone fixe.....

Téléphone portable.....

Courriel

**Le présent dossier doit être retourné complet au secrétariat du Master 2
au plus tard, le vendredi 27 mai 2016 avant 16 h délai de rigueur**

Université de La Réunion
Faculté de droit et d'économie
Bureau du Master 2
15, avenue René Cassin – CS 92003
97744 SAINT-DENIS CEDEX 9

<u>Dossier reçu le :</u>	<u>Visa des Responsables :</u>



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 – 2017

Responsables

Mathieu MAISONNEUVE – Professeur des universités
Julie DUPONT-LASSALLE – Maître de conférences

Page internet

<http://ufr-de.univ-reunion.fr/formations/droit/master-droit-public/>

Page facebook

<https://www.facebook.com/masterdroitpublic/?ref=bookmarks>

Pour la formation continue

Secrétariat administratif et financier :

Service Universitaire de la Formation Permanente (S.U.F.P.)
2, rue Joseph Wetzell
Bâtiment 3
97490 – SAINTE CLOTILDE
Tél : 0262 48 33 84
Fax : 0262 48 33 71

Pour la formation initiale

Bureau administratif et pédagogique du Master 2 :

Mme Audrey BECQUART
Faculté de Droit et d'Économie
Bureau du Master 2
15, avenue René Cassin
CS 92003

Tél. 0 262 93 84 08

Fax. 0 262 93 84 85

Courriel : audrey.becquart@univ-reunion.fr



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 – 2017

ENGAGEMENT DE RÈGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION
EN FORMATION INITIALE

Nom patronymique

Prénoms

Né(e) le à

- Prend l'engagement de régler les droits d'inscription en deuxième année de Master « Droit public » auprès de l'agent comptable de l'Université de La Réunion, avant le 09 septembre 2016.
- Dès réception du courrier d'acceptation, prendre un rendez-vous sur le site internet : <http://www.univ-reunion.fr> pour une inscription avant septembre 2016.

Pour les candidats non salariés :

Les droits de scolarité nationaux Master 2 (à titre indicatif 261,10 € pour l'année 2014-2015)
La sécurité sociale étudiante (à titre indicatif 213 € pour l'année 2014-2015)

Pour les candidats salariés : précisez votre choix

Le financement de la formation est pris en charge par :

- vous-même
- votre employeur

Vous souhaitez faire la formation sur :

- Un an
- Deux ans

Date :

Signature



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 – 2017

MASTERS DEMANDÉS

Veillez numéroter, dans l'ordre de préférence, les diplômes de Master niveau 2 pour lesquels vous postulez en France (métropolitaine et d'outre-mer)

1).....
2).....
3).....
4).....
5).....
6).....
7).....
8).....
9).....
10).....

**Toute déclaration mensongère entraînera le rejet de la candidature
Des vérifications sont aléatoirement effectuées**



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 – 2017

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION

1. Une lettre adressée au(x) responsable(s) du Master 2, présentant les motivations du candidat à cette formation de troisième cycle et exposant les éléments de la candidature que le dossier ne permet pas de faire valoir.
2. Un *curriculum vitae* dactylographié.
3. Deux photos d'identité **portant au dos le nom du candidat.**
4. La photocopie des relevés de notes de l'ensemble du cursus universitaire (pour les diplômes obtenus en 2015-2016, en cas d'impossibilité d'obtenir à temps le relevé de notes, une attestation de réussite peut à défaut être fournie).
5. Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport.
6. Une enveloppe timbrée à 3 € **libellée à votre adresse** (format 229 x 324 mm)
7. Une enveloppe timbrée (tarif en vigueur) **libellée à votre adresse** (format 110 x 220 mm)
8. La liste des formations de niveau 2 de Master dans lesquelles vous avez fait acte de candidature, classées par ordre de préférence.



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 – 2017

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

I – Les objectifs

II – Les perspectives professionnelles

III – Les conditions d'accès

IV – Le déroulement de la formation

A) Les enseignements

B) Stage et mémoire

C) Le calendrier

V – Le règlement de la formation

I – LES OBJECTIFS

Diplôme de niveau bac + 5, le Master 2 « droit public » de l'Université de La Réunion est un diplôme national, dont la valeur est particulièrement appréciée des employeurs de l'île. Il vise autant à parfaire la maîtrise du droit public de ses étudiants qu'à les professionnaliser.

Le Master 2 s'appuie ainsi sur une équipe pédagogique composée pour moitié d'universitaires et pour moitié de professionnels de haut niveau (magistrats administratifs, avocats spécialisés en droit public, directeurs au sein de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale, responsables juridiques d'entreprises publiques ou para-publiques, etc.).

Il propose des enseignements destinés à rendre immédiatement opérationnels ses diplômés sur le marché du travail, à travers un procès simulé, de nombreuses études de dossiers contentieux, de cas pratiques ou de séminaires, tout en offrant la possibilité à ceux qui le souhaiteraient de poursuivre leurs études en doctorat ou de préparer un concours administratif.

Grâce à ses partenaires (la Région Réunion, la ville de Saint-Pierre, le Territoire de la côte ouest, EDF Réunion, le cabinet DS Avocats, le Tribunal administratif de La Réunion, etc.), le Master offre la possibilité à ses étudiants de participer à des concours de plaidoiries (concours Georges Vedel, concours européen des droits de l'homme René Cassin, etc.), d'assister à des conférences animées par les plus grands noms du droit public, mais aussi les aide à trouver des stages à La Réunion ou à financer des stages d'exception à l'extérieur de La Réunion (Assemblée nationale, Conseil constitutionnel, Nations unies, etc.).



II – LES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Master portant sur le droit de l'action publique, le Master 2 « droit public » de l'Université de La Réunion permet aux étudiants de se spécialiser sans toutefois les enfermer dans une hyperspécialisation peu en phase avec le marché local de l'emploi. Nos diplômés peuvent ainsi notamment envisager de devenir :

- **avocat** spécialisé en droit public, après réussite à l'examen d'entrée à un centre régional de formation professionnelle des avocats.
- **cadre** dans une administration centrale ou déconcentrée, après réussite, par exemple, du concours d'accès à un institut régional d'administration (IRA) ou directement par voie contractuelle.
- **cadre** dans une collectivité territoriale, que ce soit après avoir réussi le concours d'attaché territorial ou directement par recrutement contractuel.
- **cadre** dans une entreprise de service public, notamment dans les secteurs de l'eau, des énergies ou bien encore dans celui du développement durable.
- **cadre** dans une entreprise publique locale, telle qu'une société d'économie mixte ou une société publique locale.
- **cadre** dans un établissement public de coopération intercommunale ou dans un établissement public local ou national.
- **magistrat administratif**, après réussite au concours complémentaire pour le recrutement des conseillers de tribunaux administratifs et de cours administratives d'appel.
- **enseignant-chercheur**, après soutenance d'une thèse de doctorat et qualification aux fonctions de maître de conférences ou réussite au concours d'agrégation pour le recrutement des professeurs des universités en droit public.

III – LES CONDITIONS D'ACCÈS

Peuvent candidater :

- les personnes titulaires d'un Master 1 en droit ou dans un domaine compatible.
- les personnes bénéficiant d'une des validations prévues aux articles L. 613-3, L. 613-4 et L. 613-5 du Code de l'éducation.

L'accès en Master 2 est sélectif. Cette sélection se déroule en deux phases.

Première phase : pré-sélection des candidats sur la base de leur dossier. Il est recommandé de soigner la présentation du *curriculum vitae* et la rédaction de la lettre de motivation.

Seconde phase : audition des candidats pré-sélectionnés par un jury composé d'intervenants du Master 1 ou 2 dans les deux dernières semaines de juin 2016. L'audition est l'occasion de faire valoir des qualités qui ne ressortent pas toujours du dossier écrit et/ou de préciser son projet professionnel. Il est recommandé de la préparer.

À l'issue de ces deux phases, le(s) responsable(s) de la formation donne(nt) un avis sur chaque candidature. L'admission en Master 2 est subordonnée un avis favorable.

La liste des candidats admis sera arrêtée dans la première semaine de juillet 2016.



IV – LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

A) Les enseignements

La présence aux enseignements est obligatoire.

Le Master 2 droit public est divisé en deux semestres d'enseignements bien distincts.

Le premier semestre est un semestre de spécialisation académique, avec des cours ayant en principe lieu en matinée, afin de permettre l'accomplissement d'un stage à mi-temps.

Le second semestre est un semestre de mise en situation professionnelle, avec des séminaires ayant lieu certains soirs de la semaine, compatibles avec l'accomplissement d'un stage à temps plein.

B) Stage et mémoire

1) *Stage*

Les étudiants doivent réaliser, pendant la formation, un stage d'une **durée minimale de 3 mois à temps plein** (ou toute combinaison équivalente). Ce stage sera effectué prioritairement au sein d'une institution publique ou para-publique. Il est approuvé par une convention liant l'université, la collectivité d'accueil et le stagiaire.

Le stage obligatoire est, **sauf dérogation accordée par le(s) responsable(s) de la formation**, accompli au deuxième semestre de l'année universitaire. Il n'est pas exclusif d'un stage facultatif qui pourrait être accompli au premier semestre.

Le stage obligatoire peut être accompli en une seule période ou être fractionné.

Certains étudiants peuvent être dispensés de stage par le(s) responsable(s) de la formation du fait de leur activité professionnelle, de fonctions électives, de participation à un concours de plaidoiries ou d'empêchement particulier. Dans ce cas, un rapport d'activité peut toutefois être demandé.

2) *Mémoire de recherche*

Sur un sujet en rapport avec la formation, chaque étudiant doit conduire une recherche de qualité universitaire, encadrée par un directeur de mémoire. Le sujet et le directeur de mémoire doivent être approuvés par le(s) responsable(s) du Master 2.

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury, composé d'au moins deux personnes, dont en principe le directeur de recherche et le maître de stage.

C) Calendrier de la formation

La rentrée solennelle aura lieu au Tribunal administratif de Saint Denis fin août 2016. Elle donnera lieu à la remise du prix EDF doté de 500 euros au major de la promotion précédente. Elle sera suivie d'un séminaire de deux jours assuré par le parrain de la promotion.

Les cours débuteront à la suite du séminaire de rentrée.

Les enseignements seront suspendus à compter du 28 novembre 2016 et pourront reprendre à partir du 30 janvier 2017. Ils s'achèveront le 21 avril 2017.



V – RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Article 1^{er}.- Peuvent candidater :

- les personnes titulaires d'un Master 1 en droit ou dans un domaine compatible.
- les personnes bénéficiant d'une des validations prévues aux articles L. 613-3, L. 613-4 et L. 613-5 du Code de l'éducation.

Article 2.- L'accès en Master 2 est subordonné à un avis favorable donné par le ou les responsable(s) de la formation.

Article 3.- La présence aux enseignements est obligatoire, sauf dispense accordée par le ou les responsable(s) de la formation. Les absences doivent être justifiées auprès du ou des responsable(s) de la formation. En cas d'absences répétées, le ou les responsable(s) peu(ven)t déclarer l'étudiant défaillant.

Article 4.- Chaque unité d'enseignements, à l'exception des unités 7 et 8, fait l'objet d'une évaluation notée selon les modalités ci-après précisées.

Article 5.- Les unités d'enseignements 1 et 2 font chacune l'objet d'une évaluation écrite d'une durée de 3 heures organisée pendant la période réservée aux examens du premier semestre, sauf dérogation accordée par le ou les responsable(s) de la formation.

Les sujets de chacune de ces épreuves sont élaborés et corrigés de manière concertée entre les différents enseignants de l'unité concernée.

Article 6.- Les unités d'enseignements 3 et 4 font chacune l'objet d'une évaluation orale organisée pendant la période réservée aux examens du premier semestre, sauf dérogation accordée par le ou les responsable(s) de la formation.

Ces évaluations portent chacune sur un thème déterminé par le ou les responsables de la formation, en concertation avec les enseignants de l'unité concernée. Le thème choisi est communiqué aux étudiants à la fin de la période d'enseignements du premier semestre.

Article 7.- Les unités d'enseignements 5 et 6 font chacune l'objet d'un contrôle continu organisé sous la responsabilité des enseignants concernés.

Article 8.- L'unité d'enseignements 9 fait l'objet d'une évaluation orale de 30 minutes par un jury composé d'au moins trois membres de l'équipe pédagogique. Le jury est constitué par le ou les responsable(s) de la formation.

Elle a pour objet d'évaluer la culture juridique du candidat, sa capacité à traiter de manière claire et argumentée d'un sujet de droit public, ainsi que son aptitude au dialogue.

Chaque candidat est invité par le jury à traiter, pendant 15 minutes, d'un sujet transversal de droit public qu'il aura préalablement tiré au sort et préparé. Cet exposé est suivi de questions.

Article 9.- L'unité d'enseignements 10 fait l'objet d'un contrôle continu consistant en une évaluation organisée par chacun des enseignants concernés.

Article 10.- L'unité d'enseignements 11 fait l'objet d'un contrôle continu organisé par l'enseignant concerné.

Article 11.- L'unité d'enseignements 12 fait l'objet d'une évaluation écrite organisée par l'enseignant concerné.



Article 12.- L'unité d'enseignements 13 consiste en l'accomplissement d'un stage d'une durée minimale de trois mois à temps plein (ou toute combinaison équivalente) accompli, sauf dérogation accordée par le ou les responsable(s) de la formation, au second semestre de l'année universitaire.

Ce stage est effectué, prioritairement, au sein d'une institution publique ou para-publique. Il est approuvé par une convention liant l'Université, la collectivité d'accueil et le stagiaire. Il pourra être accompli en une seule période ou être fractionné.

L'unité d'enseignements 13 fait l'objet d'un contrôle continu, par le maître de stage, du travail et du comportement de l'étudiant. La note est attribuée en concertation avec le tuteur pédagogique.

L'inexécution totale (et/ou partielle) du stage par un étudiant non dispensé par le ou les responsable(s) de la formation est éliminatoire.

Peuvent notamment être dispensés de stage les étudiants participants à un concours de plaidoiries. Ils seront alors évalués sur la base du mémoire produit dans le cadre du concours.

Peuvent également être dispensés de stage les étudiants exerçant une activité professionnelle. Lorsque celle-ci est en lien avec les objectifs de la formation, elle est évaluée afin de permettre à l'étudiant de valider l'unité d'enseignements concernée.

Article 13.- L'unité d'enseignements 14 consiste en la rédaction d'un mémoire de recherche.

Le sujet du mémoire doit être déposé au secrétariat pédagogique avant le 28 octobre 2016 et indiquer le nom du directeur de mémoire, lequel doit, sauf dérogation accordée par le ou les responsables de la formation, être un enseignant-chercheur titulaire ou stagiaire de la Faculté de droit et d'économie de La Réunion.

Le mémoire doit être remis en deux exemplaires dactylographiés et un exemplaire numérique au secrétariat pédagogique de la formation avant le 16 juin 2017. Le non-respect de ce délai est, sauf dérogation accordée par le ou les responsables de la formation, éliminatoire.

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance publique devant un jury composé d'au moins deux personnes, dont, sauf cas exceptionnel, le directeur de recherche.

Sauf cas particulier, apprécié par le ou les responsable(s) de la formation, la soutenance a lieu entre le 20 et le 30 juin 2016.

Article 14.- Les étudiants qui, pour un motif grave, auraient été empêchés de se présenter à l'épreuve d'évaluation des unités d'enseignements 1, 2, 3, 4, ou 9 peuvent être admis par le ou les responsable(s) de la formation à la repasser sous une forme à déterminer avec le ou les enseignant(s) concerné(s).

Article 15.- L'obtention de la deuxième année du Master « Droit public » est conditionnée par l'obtention d'une moyenne générale d'au moins 10/20 sur l'ensemble des deux semestres.

Article 16.- La mention « assez bien » est obtenue à partir d'une moyenne générale de 12/20 ; la mention « bien » à partir de 14/20 et la mention « très bien » à partir de 16/20.



Article 17.- Une deuxième session d'examens est organisée.

Les étudiants qui n'ont pas obtenu la deuxième année de Master « Droit public » à l'issue de la première session sont admis à subir une épreuve orale de rattrapage dans chacune des unités d'enseignements 1, 2, 3, 4, 9 et 12 qu'ils n'auraient pas validées, sous réserve de n'avoir pas obtenu la moyenne générale au semestre concerné.

Les épreuves de la session de rattrapage se déroulent en septembre 2017, sauf dérogation accordée par le ou les responsable(s) de la formation.

Les notes obtenues à l'occasion de la deuxième session se substituent à celle(s) obtenue(s) à la première session. Sauf cas particulier apprécié par le jury d'examens, aucune mention n'est accordée aux étudiants qui obtiendraient leur diplôme à la deuxième session.

Article 18.- Les étudiants justifiant de contraintes particulières peuvent être admis par le ou les responsable(s) de la formation à l'accomplir en deux ans. Deux inscriptions universitaires sont alors nécessaires.

La demande doit être effectuée par écrit avant le 30 septembre 2016. En cas de réponse positive, le ou les responsable(s) de la formation décideront, en concertation avec l'étudiant, de la répartition des unités d'enseignement sur les deux années.

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 – 2017

	UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	INDICATIONS DE CONTENU	TOTAL HEURES	% de l'UE dans la note finale	ECTS	NATURE ET DUREE DE L'EVALUATION	
			CM			Session 1	Session 2
SEMESTRE 3	UE 1 CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE	Passation des marchés publics et des délégations de service public Exécution des marchés publics et des délégations de service public Contrats spéciaux de la commande publique	55h	10%	7	écrit 3h	oral
	UE 2 PROPRIÉTÉS PUBLIQUES ET AMENAGEMENT	Acquisition et cession des propriétés publiques Gestion des propriétés publiques Droit de l'aménagement	55h	10%	7	écrit 3h	oral
	UE 3 ACTEURS PUBLICS	Droit des collectivités ultra-marines Droit des services publics locaux Secteur public et para public local Droit pénal des acteurs publics	55h	8%	6	oral	
	UE 4 FINANCEMENTS ET FISCALITÉ	Fiscalité des activités publiques Financement des projets publics Finances et comptabilité publiques locales	55h	8%	6	oral	
	UE 5 ANGLAIS	Préparation aux certifications standardisées (TOEIC, TOEFL, etc.)	10h	2%	2	contrôle continu	
	UE 6 INFORMATIQUE	Certificat Informatique et internet 2 - Métiers du droit	20h	2%	2	contrôle continu	
	UE 7 VALORISATION DES COMPETENCES	Présentation du CV Rédaction de lettres de motivation Préparations aux entretiens	10h				
	UE 8 SEMINAIRE PROFESSIONNEL	Partage d'expérience, éléments de contexte économique, politique et social et/ou actualité juridique	10h				
	UE9 GRAND ORAL	Entretien avec le jury sur des questions transversales de droit public		10%	2	oral	
TOTAL DU SEMESTRE 3			270h	50%	30		
SEMESTRE 4	UE 10 PRATIQUE DU DROIT	Présentation et résolution de cas pratiques	75	15%	7	contrôle continu	
	UE 11 PROCÈS SIMULÉ	Rédaction de mémoires & plaidoiries	15	10%	7	contrôle continu	
	UE 12 PRÉPARATION AUX CONCOURS	Méthodologie et pratique de la note de synthèse	10	5%	2	contrôle continu	
	UE 13 STAGE	Stage de 3 mois minimum		10%	7	contrôle continu	
	UE 14 RECHERCHE	Rédaction et soutenance de mémoire		10%	7	oral	oral
TOTAL DU SEMESTRE 4			100h	50%	30		
TOTAL MASTER 2 DROIT PUBLIC			370h	100%	60		



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 – 2017

CALENDRIER INDICATIF

Rentrée solennelle	22 août 2016
Début des cours	23 août 2016
Date limite de dépôt du SUJET et du nom du DIRECTEUR de mémoire <i>(formulaire à retirer au secrétariat du Master 2)</i>	28 octobre 2016
Fin des cours du premier semestre	25 novembre 2016
Examens des Unités d'enseignements 1, 2, 3 et 4	1 ^{er} au 15 décembre 2016
Remise de la note de progression de recherche pour le passage en seconde année (régime long)	1 ^{er} décembre 2016
Reprise des cours du second semestre	30 janvier 2017
Délibérations et affichage des résultats du premier semestre	Semaine du 1 ^{er} février 2017
Fin des cours du second semestre	21 avril 2017
Période de réalisation du stage	De janvier à fin mai 2017
Remise du MÉMOIRE (en trois exemplaires, dont 1 sous format numérique) au Bureau Pédagogique du Master 2	16 juin 2017
Soutenance du MÉMOIRE (régime court)	19 au 30 juin 2017
Délibérations et affichage des résultats définitifs du Master	Début juillet 2017
Session de rattrapage	Septembre 2017